

Comité technique SPIP du 2 mai 2017 Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Permettez-nous de nous éloigner quelque peu des habitudes qui sont les nôtres. Mais le contexte politique de notre pays nous semble l'exiger. Parce que chacun sait que lorsque nous nous adressons à vous, par ces propos liminaires, au sein de la plus haute instance représentative des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation, nous nous adressons aussi aux femmes et aux hommes que nous représentons.

Article 3 des statuts du SNEPAP-FSU : « *Le syndicat est libre et indépendant de tout gouvernement, parti politique, groupe religieux ou philosophique* ». Etre libre et indépendant de tout gouvernement ou parti politique, c'est ne penser et n'œuvrer que dans l'intérêt professionnel des personnels que nous représentons et des missions que nous défendons. Au cours de son histoire, notre organisation a prouvé qu'elle était sans concession à l'égard des politiques publiques qui ne répondaient pas à l'exigence précitée ; quelle que soit l'étiquette politique de leurs promoteurs. Vous êtes bien placés pour savoir combien nous avons sévèrement jugé certaines décisions prises ces dernières années ; vous goûterez encore à cette « indépendance politique » tout au long de l'après-midi.

Etre libre et indépendant de tout gouvernement ou parti politique, c'est ne pas détourner la tête lorsque les fondamentaux sont menacés. Ces fondamentaux, ils sont, eux aussi, inscrits dans le marbre de nos statuts : une « *conception humaniste* » qui « *entraîne la défense des droits de l'Homme et des valeurs républicaines* ». Comme l'est l'objectif « *de grouper tous les adhérents dans un esprit d'humanité et de solidarité* » que le SNEPAP-FSU s'est donné.

Les politiques publiques visant à promouvoir le repli sur soi, le nationalisme, à rompre avec les principes d'égalité et de cohésion sociale, à stigmatiser les femmes et les hommes en fonction de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine sont incompatibles avec les principes inscrits dans nos statuts.

Le SNEPAP-FSU n'a aucune légitimité pour dicter leur conduite aux citoyennes et aux citoyens qui exercent, ou non, dans l'isolement, le droit que les générations qui nous précèdent ont arraché au prix du sang. Mais du haut des soixante années de défense des principes humanistes et d'ouverture sur lesquels il est assis, il ne peut pas se taire, et exhorte celles et ceux qui évoluent à ses côtés à tout faire pour barrer la route à l'extrême droite. Pour tout ce sur quoi nous œuvrons au sein de notre organisation. Pour tout ce que nous faisons au sein de nos services, nous qui savons combien, dans notre secteur professionnel, les solutions faciles sont illusoire.

Aujourd'hui, nous examinerons les textes portant double réforme statutaire pour les corps de CPIP et de DPIP. Le devoir de vérité et de responsabilité nous oblige à reconnaître que les quelques avancées consacrées, combinées à diverses mesures, même arrachées de force, qu'il s'agisse de l'évolution indemnitaire, du PPCR ou du dégel du point d'indice, feront progresser la situation des personnels concernés. Jamais assez pour eux. Jamais assez pour nous. Mais nous serons d'autant plus crédibles à vous dire, dans quelques minutes, tout ce que nous pensons de cette réforme statutaire, en soulignant ce qui va dans le bon sens.

Une double réforme obtenue après une mobilisation sociale d'ampleur que chacun aurait pu s'épargner. Ce projet de réforme, nous le jugerons sévèrement. Parce qu'il ne reconnaît pas à sa pleine valeur l'unicité, la spécificité, l'utilité sociétale d'une filière et des missions qu'elle porte. Parce qu'il est défavorable à tout un pan du corps de CPIP. Parce qu'il méprise un corps de direction qui attendait des signes de reconnaissance depuis 12 ans. Et nous ne parlons pas que de rémunération.

L'heure du bilan sonne aussi pour des travaux engagés depuis 3 ans. Ceux concernant la méthodologie d'intervention des SPIP avec l'examen du premier référentiel des pratiques opérationnelles.

Nous l'écrivions il y a quelques semaines : *« les terrains demandent aujourd'hui une triple reconnaissance : reconnaissance du rôle et de l'importance sociétale de leurs missions et fonctions par une réforme statutaire digne de ce nom ; reconnaissance du rôle et de l'importance sociétale de leurs missions et de leurs fonctions par l'octroi des moyens humains et matériels adéquats pour les exercer ; reconnaissance du rôle et de l'importance sociétale de leurs missions et fonctions par la structuration, l'enrichissement, la mise en valeur de celles-ci »*. Nous rappelions que ces exigences n'étaient pas cloisonnées les unes des autres, et qu'elles n'étaient pas incompatibles.

La réforme statutaire n'est pas au rendez-vous. Mais, avec les mesures annexes telles que l'évolution indemnitaire, nous avançons. Des moyens humains et matériels ont été engagés ; mais il nous reste bien du chemin. Nous voici à juger de la reconnaissance et du rôle de nos missions. Pussions nous ne pas tomber dans la caricature, et offrir à nos services un document dont ils ont besoin pour conforter et enrichir leur action au quotidien ; pour faire partager, en dehors de nos services, l'expertise des personnels, et le caractère fondamental de leur action.

Nous avons bien des griefs à opposer à l'administration. Mais nous sommes fiers d'avoir contribué à l'élaboration d'un document qui ne trouve aucun précédent dans l'histoire de notre administration.

Paris le 2 mai 2017

